



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des relations
avec les collectivités locales

Melun, le **30 AOUT 2022**

Bureau de la légalité et de l'intercommunalité
Mél : pref-interco@seine-et-marne.gouv.fr

Ordre du jour

de la commission départementale de la coopération intercommunale de Seine-et-Marne présidée par Monsieur le Préfet

le vendredi 16 septembre 2022 à 14h30

**École des officiers de la gendarmerie nationale,
Avenue du treizième dragon, Melun.
Espace MONCEY**

Ordre du jour de la formation plénière :

- Point n° 1 : Élection du rapporteur général et des assesseurs ;
- Point n° 2 : Élection des membres de la formation restreinte de la CDCI ;
- Point n° 3 : Approbation du règlement intérieur ;
- Point n° 4 : Projet de création d'un syndicat mixte fermé de gestion de la crèche « Bulle d'Éveil », sise à Saint-Germain-sur-Morin

Cette réunion sera suivie d'une séance de la CDCI en sa formation restreinte, à laquelle participeront les seuls élus qui auront été désignés, lors de la réunion de la formation plénière, pour siéger en formation restreinte.

Ordre du jour de la formation restreinte :

- Point n° 1 : Procédure de retrait de la commune de Villevaudé de la CC Plaines et Monts de France, en vue d'adhérer à la CA Marne et Gondoire
- Point n° 2 : Procédure de retrait dérogatoire de la commune de Gretz-Armainvilliers et de Tournan-en-Brie du SMAVOM de Tournan.

Un rapport explicatif de chaque point et un guide d'accès à la réunion est joint.



Le Préfet
Lionel BEFFRE